



Faculté de médecine
Département de neurosciences
Programme de baccalauréat en neurosciences

PLAN DE COURS

TRIMESTRE : Été, Automne ou Hiver

TITRE DU COURS : Stage honor en neurosciences

SIGLE : NSC 4010

CRÉDITS : 15 cr.

PROFESSEURE RESPONSABLE : Zoha Kibar
RESPONSABLE DES STAGES : Audrey Labarre

CORDONATRICE DES STAGES : Bénédicte Foulquier

PRÉALABLE DU COURS : avoir complété la majorité des cours (54 crédits) du programme en neurosciences.

Moyenne cumulative ≥ 3.8 après 54 cr.

PLAGIAT ET FRAUDE Le plagiat à l'UdeM est sanctionné par le *Règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat concernant les étudiants*. Pour plus de renseignements, consulter le site
<http://www.integrite.umontreal.ca/reglementation/officiels.html>

DESCRIPTION : Stage de recherche dans un laboratoire universitaire (incluant les hôpitaux affiliés) après approbation par un superviseur de stage et le coordonnateur départemental. Rédaction d'un texte scientifique et présentation orale.

REMARQUES : cours réservé aux étudiants du cheminement honor du baccalauréat en neurosciences.

OBJECTIFS DU COURS : Durant son stage, l'étudiant devra réaliser un projet visant à solutionner une problématique par l'utilisation de moyens appropriés et sous la supervision d'un professionnel du domaine.

Objectifs spécifiques :

Durant son stage, l'étudiant devra :

- Participer activement aux travaux qui se déroulent dans le milieu d'accueil, tels l'élaboration de protocoles, le travail technique, l'analyse et la discussion des résultats;

- Mettre en valeur des acquis théoriques antérieurs;
- Acquérir des connaissances nouvelles indispensables au fonctionnement en milieu de recherche ;
- Acquérir des compétences appliquées à la résolution de problèmes en milieu de recherche ;
- Faire preuve d'un certain degré d'autonomie;
- Faire preuve de ses capacités d'innovation et d'esprit critique (proposition du projet de recherche);
- Développer ou améliorer des outils indispensables à la communication en milieu de recherche.

APPROCHE PÉDAGOGIQUE : recherche en laboratoire (travaux pratiques)

MODE D'ÉVALUATION : Le travail de laboratoire (superviseur de stage, 25% de la note finale), le rapport écrit (superviseur de stage, 15%; responsable du cours, 10%), la présentation orale (professeurs : 30%); la proposition d'un projet de recherche * (20%) réalisable dans le cadre d'une maîtrise.

La note attribuée à la présentation orale, établie par consensus entre les membres du jury, sera publiée accompagnée de leurs commentaires, le cas échéant.

Veuillez noter qu'aucune demande de révision de note n'est possible pour la présentation orale.

Le rapport de stage doit être rédigé **en français** et présenté sous la forme d'une publication scientifique. Il doit être présenté à interligne 1.5 pour faciliter la correction. Le travail doit avoir **12 pages de texte** (Arial 11 ou Times New Roman 12, marges 2 cm) excluant : page titre, remerciements, références, figures et tableaux ainsi que leurs légendes.

Note : Toute page supplémentaire ne sera pas évaluée.

* Le stagiaire doit rédiger une proposition de projet de recherche (10-12 pages, 1.5 interligne, Arial 11 ou Times New Roman 12, marges 2 cm) qui **pourrait être** réalisé dans le cadre d'une maîtrise ou d'un doctorat, à la suite du travail effectué au cours du stage. Ce projet permettra d'évaluer la capacité de l'étudiant à proposer une démarche de recherche pertinente et susceptible de répondre à la problématique posée. Cette proposition ne présume en rien de l'engagement du stagiaire dans un programme de cycle supérieur ni de la poursuite du projet amorcé au cours du stage. Le projet sera évalué par deux chercheurs, préféablement des experts dans le domaine, incluant le superviseur.

Note : Toute portion de texte excédant la limite de 12 pages ne sera pas prise en compte dans l'évaluation.

Le stagiaire doit compléter un **formulaire d'auto-évaluation** à mi-parcours, transmis par courriel, ainsi qu'un second formulaire d'auto-évaluation en fin de stage, à déposer sur StudiUM. Ces auto-évaluations permettent au coordonnateur d'apprecier la qualité du milieu d'accueil et de la supervision offerte.

PROCÉDURE EN CAS DE REMISE TARDIVE OU D'ABSENCE À UNE

ÉVALUATION : Lorsqu'un étudiant prévoit ne pas être en mesure de remettre un travail ou de se présenter à une évaluation à la date prévue, il est tenu de compléter le formulaire CHE_Délai_remise_travail_V02 disponible dans le [Centre étudiant](#), en y précisant la raison de l'empêchement. Une fois la demande transmise, la faculté communiquera avec l'étudiant afin d'assurer le suivi du dossier.

Des pénalités pour remise tardive s'appliquent à l'ensemble des évaluations du cours. En l'absence d'un motif reconnu comme valable*, un travail remis en retard entraînera une déduction de 10 % de la note totale pour chacun des trois premiers jours. Au-delà de trois jours de retard sans justification admissible, la note attribuée sera de zéro.

*Conformément au règlement pédagogique de la FESP, par motif valable, on entend un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel que la force majeure ou une maladie attestée par un certificat médical.

Pour toute question relative aux retards de remise ou à la procédure applicable, les étudiants peuvent communiquer avec Marie-Laurence Dumont, technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) de votre programme à l'adresse suivante : premier-cycle@neurosc.umontreal.ca

MILIEU DE STAGE : Les laboratoires de tous les professeurs accrédités aux programmes de 2^e et 3^e cycles en sciences neurologiques sont autorisés d'office. Tout autre laboratoire œuvrant dans le domaine des neurosciences (universitaire, hôpitaux affiliés à l'Université de Montréal) doit être approuvé par le responsable du cours. Les étudiants devront accepter les règlements de chaque laboratoire en ce qui concerne les horaires, les aspects de sécurité, etc.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU COURS : L'étudiant doit trouver un superviseur qui accepte d'encadrer le projet de recherche et de fournir une évaluation du travail de l'étudiant. Le stage peut avoir lieu durant le trimestre d'automne (septembre – décembre), d'hiver (janvier – avril) ou d'été (mai – août). Les stages sont d'une durée de 15 semaines à raison de 45 heures par semaine (1 crédit de travaux pratiques = 45 heures), ce qui inclut la préparation du rapport de stage et du protocole de recherche. Les horaires de travail et les congés sont ceux du milieu d'accueil. Le stage est une activité obligatoire du programme et n'est normalement pas rémunéré.
